

Condamnés à 50 ans de prison – liberté pour Amir & Razuli!

*Quand Amir et Razuli ont essayé d'atteindre la Grèce sur un canot pneumatique en mars 2020, ils se sont fait attaquer par des garde-côtes grecs qui tentaient de les repousser vers la Turquie. L'attaque a provoqué le naufrage du bateau et les garde-côtes ont dû les embarquer. De manière arbitraire, Amir et Razuli ont été accusés de leur propre entrée, de « faciliter l'entrée illégale » d'autres personnes ainsi que de « provoquer un naufrage ». Le 8 septembre 2020 ils ont été **condamnés à 50 ans de prison**.*

Amir et Razuli, 25 et 23 ans respectivement, ont fui l'Afghanistan pour essayer de rejoindre l'Europe en recherche d'une vie en sécurité. Étant donné la croissante fermeture des frontières et la manque de moyens sûrs et légaux d'entrer en Europe et de demander l'asile, les deux se virent obligés d'embarquer dans un dangereux voyage sur un bateau pneumatique à travers la Mer Egée. Parmi les autres passagers du bateau se trouvaient la jeune enfant d'Amir ainsi que son épouse qui était dans ses dernières semaines de sa grossesse*.

Ils ont fait leur voyage en mars 2020, mois au cours duquel le gouvernement grec a annoncé la suspension de l'un des droits humains les plus fondamentaux – le droit de demander l'asile, et a, conséquemment, accusé les personnes en quête de protection de leur propre « entrée illégale », en contradiction flagrante avec le [droit européen](#) et la [Convention de Genève](#).

Les garde-côtes grecs ont attaqué le bateau dès qu'il est entré dans les eaux grecques et ils ont essayé de le repousser dans les eaux Turques à l'aide de piquets métalliques. Ce faisant, ils ont percé le bateau, provoquant l'entrée d'eau et mettant en péril la vie des personnes à bord.

Au cours des dernières mois, de nombreux rapport sont apparus, témoignant de la pratique illégale et cruelle des garde-côtes grecs, qui consiste à repousser violemment les bateaux des réfugiés, à détruire le moteur de leurs bateaux, à mettre leurs bateaux hors usage puis à laisser les gens à leur sort au milieu de la mer. Pour en savoir plus, consultez les reportages du [New York Times](#), de [l'Obs](#) et du [Spiegel](#).

Comme le bateau était sur le point de couler, les garde-côtes ont finalement embarqué les personnes.

À la suite de cette expérience profondément traumatisante, les garde-côtes ont tabassé Amir et Razuli, les accusant arbitrairement d'être des passeurs. Selon la femme d'Amir, qui a dû assister à tout cela, de même que sa fille, ils ne se sont arrêtés que lorsqu'elle a tenu le jeune enfant en l'air devant son mari en suppliant les hommes d'arrêter.

Dès leur arrivée sur l'île grec de Lesbos, Amir et Razuli ont été séparés du reste du groupe et emmenés au poste de police. Les garde-côtes les ont accusés d'être entré eux-mêmes, d'avoir facilité l'entrée non autorisée des autres passagers et d'avoir mis en danger la vie des gens.

Depuis lors, ils ont été placés en détention préventive et ont été condamnés à **50 ans de prison** le 8 septembre 2020. Bien qu'il n'y ait aucune preuve contre eux, à l'exception de la déclaration des garde-côtes, ils ont seulement été acquittés de l'accusation de « provocation d'un naufrage ».

Nous revendiquons la libération d'Amir et Razuli et l'abandon de toutes les charges retenues contre eux !

Presque tous les jours, des personnes cherchant à se protéger sont criminalisées pour leur propre fuite et arbitrairement condamnées à des longues peines de prison et à des lourdes amendes (cf. par exemple le cas de Hamza et Mohamed). Les suspects, ou ce que nous considérons des « victimes » de cette législation injuste, ont généralement qu'un accès limité à l'assistance juridique. Les jugements sont souvent prononcés malgré le manque de preuves et la mauvaise qualité de la traduction. En Grèce, un procès ne dure en moyenne qu'environ 30 minutes, entraînant une peine moyenne de 44 ans et des amendes de plus de 370.000 euros. Selon les chiffres officiels du ministère grec de la justice, près de 2000 personnes se trouvent actuellement dans les prisons grecques pour cette raison. Cependant, le sort de ces personnes est rarement connu. Arrêtées immédiatement

après leur arrivée, la plupart d'entre elles sont enfermées sans être remarquées, sans que leurs noms soient connus et sans accès à un soutien de l'extérieur.

Mais nous connaissons l'histoire d'Amir et Razuli. Nous avons organisé leur défense juridique et nous nous battons pour qu'ils soient acquittés lors du procès en appel !

Aide-nous à faire connaître leur histoire !

L'Union Européenne doit mettre fin à l'incarcération arbitraire des réfugiés et des migrants !

*Entre temps, la femme d'Amir a donné naissance à leur deuxième enfant. Après le procès, Amir a rencontré son bébé de deux mois pour la première fois et alors qu'il tenait l'enfant pour la première fois dans bras, la police lui a crié de redonner le nourrisson à la mère, ainsi provoquant une détresse extrême à la famille.

Contact

borderline-europe
human rights without borders e.V.

<https://www.borderline-europe.de>
mail(at)borderline-europe.de

